

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-SAONE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés continue de diminuer au niveau national (-11,9 %) et cette baisse est encore plus marquée en Bourgogne-Franche-Comté avec -14,5 % et en Haute-Saône (-16,7 %).

Dans notre département, la proportion de dossiers « re-dépôts » (sur 12 mois à fin septembre 2019) a fortement diminué, passant de 46,6 % à 37,3 % et se situant maintenant plusieurs points en dessous de la proportion nationale (44 %) et régionale (46,2 %). Ils concernent notamment des dossiers dans lesquels les débiteurs n'ont pas pu réaliser la vente de leur bien immobilier dans les délais proposés par la Commission ou des changements de situation professionnelle ou familiale ne permettant plus de respecter les mesures précédentes. Les nouvelles mesures favorisant la sauvegarde de la résidence principale, appliquées depuis fin 2018, et la recherche constante de solutions pérennes ont favorisé ce résultat : plans conventionnels, mesures imposées avec ou sans effacement de dettes, rétablissements personnels.

A contrario, la proportion de « primodépôts » dépasse maintenant 60 % des dépôts de dossiers en Haute-Saône, mesurant les nouveaux cas de surendettement.

Recevabilité et orientation

444 dossiers ont été soumis à la recevabilité en 2019 contre 457 en 2018.

Le taux d'irrecevabilité des dossiers diminue de 6 à 4,1 % en Haute-Saône, passant en dessous du taux national (4,83 %) et régional (5,1 %).

65,5 % des dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes.

465 dossiers ont été traités en 2019 (reliquat de dossiers déposés en 2018 + dossiers déposés et traités en 2019)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif représente 14,8 % des dossiers traités, soit un taux très supérieur au chiffre national (7,8 %) et régional (10,3 %). Plus de la moitié de ces plans permettent de régler la situation de surendettement, les autres consistant en un réaménagement ou un report des dettes.

Les mesures imposées, avec effacement partiel des dettes ou sans effacement, concernent 40,9 % des dossiers traités. Les mesures imposées à la suite d'un redressement personnel sans liquidation judiciaire (LJ) représentent un peu moins d'un tiers des dossiers, taux significativement inférieur au chiffre national (40 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de surendettement de la Haute-Saône a continué de favoriser la mise en place de solutions pérennes, qui représentent en 2019 76,8 % des dossiers traités.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunaux et greffes	1	Présentation du rapport d'activité 2019 et échanges de bonnes pratiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 35 participants	Présentation de la procédure de surendettement, de la procédure de droit au compte et de l'inclusion bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 15 participants	Présentation de la procédure de surendettement, de la procédure de droit au compte et de l'inclusion bancaire
Autres parties prenantes : établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion de banquiers : présentation de l'inclusion bancaire et de la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	8	Présentation de la procédure de surendettement et de l'inclusion bancaire, présentation des missions de la Banque auprès des jeunes (éducation nationale, SNU...) et du public (Salon de la prévention)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter les nouveautés du ROAS 2019, échanger sur les évolutions législatives et partager nos modes de fonctionnement pour optimiser les traitements.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Biens immobiliers en indivision :

- difficultés à réaliser ces actifs
- coût élevé et procédure très longue en cas de sortie de l'indivision par voie judiciaire.

Mise en œuvre de l'accompagnement et du suivi budgétaire des personnes surendettées (préconisé ou imposé par la commission) :

- remontée de difficultés à trouver un accompagnant
- les coordonnées de travailleurs sociaux ne sont communiquées qu'avec l'envoi du formulaire aux débiteurs. Elles ne sont pas disponibles au public (par exemple sur internet).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

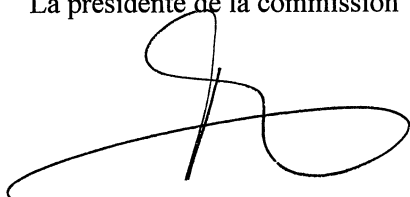
- difficultés de mise en œuvre de solutions pérennes retenues par la commission en raison de la fragilité des personnes bénéficiant de la procédure, même quand un accompagnement social a été mis en place ;
- fragilité des personnes surendettées face à l'emploi, qui rend difficile l'évaluation d'une capacité de remboursement stable pour la mise en place de mesures pérennes : succession de périodes de chômage, d'intérim ou de formations rémunérées
- problème de concordance des mesures lorsque des débiteurs déposent séparément dans des départements différents en étant co-proprétaires d'un bien immobilier (cas de divorces généralement).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- les débiteurs rencontrent des difficultés pour la mise en place de mesures d'apurement avec certains grands créanciers (difficultés de contact notamment) ;
- contestations de bailleurs privés ou publics des mesures d'effacement des dettes locatives (dans le cas de mesures de rétablissement personnel) ;
- les notaires sollicitent fréquemment le secrétariat lors de la vente d'un bien et lorsqu'ils ont eu connaissance d'une situation d'endettement. Ils demandent si la vente peut être effectuée (y compris lorsque la vente est demandée par la commission ou le juge) et à avoir communication de la liste des créanciers et des sommes restant dues, afin de pouvoir affecter les fonds de la vente.

Le 11 février 2020,

La présidente de la commission



La secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)
Données d'activité
Haute-Saône

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	526	438	-16,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,58%	37,28%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	5,73%	4,69%	
Dossiers décidés recevables par la commission	425	425	0,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,35%	17,65%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	32	19	-40,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	37,50%	42,11%	
Dossiers orientés par la commission	431	432	0,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,14%	36,11%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,12%	33,10%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	4,18%	1,39%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,70%	65,51%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	534	465	-12,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,99%	7,31%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,99%	4,09%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,08%	31,40%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,25%	1,51%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,17%	14,84%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	6,93%	8,17%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,24%	6,67%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,52%	40,86%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	26,97%	35,70%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,98%	18,06%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	9,55%	5,16%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	70,22%	76,77%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	3	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Haute-Saône	BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	31%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	15%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	42%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Haute-Saône

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	14 749	379	1 700	75,5%	88,1%	18 282	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	6 858	87	137	35,1%	20,2%	67 306	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	7 531	322	1 267	38,5%	74,9%	13 221	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	361	241	296	1,8%	56,0%	882	1,0
Dettes de charges courantes	1 904	328	1 381	9,7%	76,3%	3 166	4,0
Autres dettes	2 891	263	629	14,8%	61,2%	1 332	2,0
Endettement global	19 544	430	3 710	100,0%	100,0%	21 408	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Bourgogne-Franche-Comté

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	246 773	6 002	27 057	76,4%	85,5%	15 572	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	125 366	1 308	2 138	38,8%	18,6%	86 134	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	115 876	5 259	20 438	35,9%	74,9%	12 507	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 531	3 496	4 481	1,7%	49,8%	835	1,0
Dettes de charges courantes	35 916	5 709	24 699	11,1%	81,4%	3 506	4,0
Autres dettes	40 307	4 012	9 194	12,5%	57,2%	1 617	2,0
Endettement global	322 997	7 017	60 950	100,0%	100,0%	19 192	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

